

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA

MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 06 novembre 2018

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	23	29		
		Dont procurations		
		06		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
29	29	00	00	00

L'an deux mille dix-huit et le six novembre, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

**Etaient présents :** MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Eric JULIAT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Gérard CHAUVET, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Victorien QUIMBERT, Jean-Luc GRABIN, Marinette TORPILLE.

**Absents excusés :** MM Arlette BRAVO-PRUDENT, Patrick FLERIAG, Danielle MINIETTY épouse RAYMOND, Laurie ABAUL, Joseph Armand BRAY, Christian DORDONNE, Renaud SAINT-ALBIN.

**Procurations :** MM Arlette BRAVO-PRUDENT, MM Patrick FLERIAG, Danielle MINIETTY épouse RAYMOND, Laurie ABAUL, Joseph Armand BRAY, Christian DORDONNE ont respectivement donné procuration à Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Marie GARON, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Maurice JOSEPH-MONROSE Yolène LARGEN-MARINE.

**Absents :** MM Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Christophe AGELAN, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Date de la convocation

**31/10/2018**

Date d'affichage

**31/10/2018**

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*

**FINANCES**

\*\*\*\*\*

Contribution 2018 et 2019 de la ville de  
Schœlcher aux activités de la MILCEM  
Renouvellement de la convention  
CACEM-MILCEM 2017-2019

Président de Séance :

Luc CLEMENTE

Secrétaire de Séance :

Yolène LARGEN-MARINE

**CONTRIBUTION 2018 ET 2019 DE LA VILLE DE SCHOELCHER  
AUX ACTIVITES DE LA MILCEM  
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CACEM-MILCEM 2017-2019**

Préfecture Martinique  
Contrôle de légalité  
REÇU LE

19 DEC. 2018

Le Conseil municipal :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de la CACEM en date du 06 juin 2006 relative à la création de la MILCEM ;
- Vu la délibération n° 08.00063/2016 du Bureau communautaire de la CACEM du 30 novembre 2016 approuvant le renouvellement de la convention qui lie la CACEM à la MILCEM pour la période allant 2017 à 2019 ;

- Vu la convention n° 2017-4 relative à l'avance par la CACEM de la participation de la ville de Schœlcher versée à la MILCEM ;
- Vu la délibération n° 2017-08-077 du Conseil municipal en date du 27 décembre 2017 relative à la contribution de la ville dans le cadre du renouvellement de la convention CACEM/MILCEM ;
- Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 30 octobre 2018 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 30 octobre 2018 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux conseillers municipaux ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- 
- **La contribution de la ville de Schœlcher aux activités de la MILCEM, est fixée à vingt-trois mille cent quatre-vingt-quatorze euros (23 194 €) par an, pour la période 2018-2019 ;**
  - **Le préfinancement par la CACEM de la participation de la ville est autorisé.**
- 

Pour extrait certifié conforme,  
Schœlcher, le 18 DEC. 2018  
Le Maire,  
LUC CLÉMENTÉ

